



## Demande de remboursement

-----  
Par Nicolas4838

Bonjour

J'ai acheté un fauteuil roulant,  
Le produit livré ne correspondait pas à ma commande  
Après plusieurs mois de négociation le fournisseur m'a demandé de lui renvoyer le fauteuil, depuis 4mois je n'ai pas de nouvelle.  
Le devis signé ne comportait aucune CGV.

Puis je renoncer à mon achat et réclamer le remboursement avec une mise en demeure ?

Merci pour vos conseils

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Avez-vous renvoyé le produit ?

-----  
Par Nicolas4838

Bonjour  
Oui le produit est reparti il y a 4 mois mais je n'ai plus de nouvelle depuis, aucune réponse.  
Merc

-----  
Par yapasdequoi

Avez-vous tenté d'appeler le service client ?  
Sinon adressez au fournisseur un courrier RAR.

-----  
Par Nicolas4838

C'est une petite entreprise il n'y a pas de service client spécifiquement

Pensez vous que je puisse demander à être remboursé ?

-----  
Par yapasdequoi

Mais oui ! pourquoi en doutez-vous ?  
Aviez-vous commandé en ligne ou en magasin ?  
Y avait-il un équipement sur mesure ?

-----  
Par Nicolas4838

Oui c'était une commande spécifique mais le produit livré ne correspondait pas à la fiche de mesure  
J'en doute car je pense que le fournisseur essaye peut être d'avoir le produit correspondant mais vu les délais (l'historicité dure depuis plus d'un an) je ne souhaite plus donner suite  
La commande a été faite par mail

-----  
Par yapasdequoi

Si c'est une commande sur mesure, vous ne pouvez pas vous rétracter. Il va falloir patienter.  
Tentez le courrier RAR, si le fournisseur admet ne pas pouvoir honorer la commande, il devra vous rembourser.

-----  
Par Nicolas4838

Oui c'était une commande spécifique mais le produit livré ne correspondait pas à la fiche de mesure  
J'en doute car je pense que le fournisseur essaye peut être d'avoir le produit correspondant mais vu les délais  
(l'historicité dure depuis plus d'un an) je ne souhaite plus donner suite  
La commande a été faite par mail

-----  
Par Nicolas4838

D'accord, ça me semble fou! Un an et demi et je ne peux pas demander de remboursement ? N'y a t'il pas tout de même un délai raisonnable prévu par la loi ?

merci pour votre temps.

-----  
Par Nicolas4838

C'est une petite entreprise il n'y a pas de service client spécifiquement

Pensez vous que je puisse demander à être remboursé ?

-----  
Par yapasdequoi

Rien n'interdit de demander vu le délai de livraison.

Quelques pistes ici :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F10037]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F10037[/url]